



Edmundston, le 15 mars 2016

Monsieur Raymond Lanteigne, président
Conseil des gouverneurs
Université de Moncton

Objet : Fin de mandat

Monsieur Lanteigne,

Je viens vous faire part de la fin de mon mandat au sein du Conseil des gouverneurs en tant que représentant de l'Association des anciennes, anciens et ami.e.s de Saint-Louis-Maillet (AAASLM). Mes dernières présences seront à la réunion régulière prévue en juin et à l'assemblée générale annuelle en septembre 2016.

Suite à ma volonté de tirer ma révérence après plusieurs années de service en tant que président de l'AAASLM, les membres de l'Association ont désigné madame Chantal Thériault pour représenter cette dernière au sein du Conseil des gouverneurs. Vous trouverez en fichier joint son curriculum vitae, ainsi qu'une copie de la résolution de nomination adoptée par l'AAASLM. Je sais que madame Thériault sera à la hauteur de la tâche et saura contribuer à la bonne gouvernance de l'Université de Moncton.

J'ai apprécié mon expérience au sein du Conseil et en garde de bons souvenirs. Les années à venir seront remplies de défis et je suis convaincu que le Conseil des gouverneurs saura très bien les relever, pour le bénéfice de l'Université et notamment de son campus d'Edmundston, auquel je suis particulièrement attaché.

Veuillez agréer, Monsieur Lanteigne, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de l'AAASLM,

Hermel Landry

Tél. : 506 735-4314

h.landry@rogers.com

c.c. Lynne Castonguay



RÉSOLUTION EXTRAORDINAIRE DE L'AAASLM VOTÉE PAR COURRIEL

le 14 mars 2016

RÉSOLUTION

« Tel que stipulé à l'article 17 des Règlements régissant les affaires de l'Association des anciennes, anciens et ami.e.s de Saint-Louis-Maillet (AAASLM) et conformément à l'alinéa 6(2) a) de la Loi sur l'Université de Moncton, Paul Bérubé, appuyé par Edward Dubé, propose la nomination de Chantal Thériault en tant que représentante de l'AAASLM au Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton à partir de la première réunion régulière suivant la réunion annuelle de celui-ci (soit le 24 septembre 2016). »

ADOPTÉE